

QUESTIONS ET RÉPONSES 1

INVITATION 5000040608

Question 1 :

Notre laboratoire ne peut effectuer qu'une partie des analyses. Pouvons-nous quand même présenter une soumission en réponse à cette demande d'offre à commandes (DOC)?

Réponse 1 :

Comme mentionné dans l'annexe B, Base de paiement, pour être considérés comme conformes, les entrepreneurs doivent fournir un prix pour chaque groupe d'analytes. Une seule offre à commandes sera attribuée et tous les analytes énumérés sont exigés.

Question 2 :

Nos bureaux sont à Saskatoon. Le délai d'expédition de 48 heures est valide pour presque toute la côte ouest du Canada. Quels sont les lieux d'échantillonnage?

Réponse 2 :

Tous les échantillons seront expédiés à partir du bureau d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) situé à l'adresse suivante :

2645, route Dollarton
North Vancouver (Colombie-Britannique) V7H 1B1

Question 3 :

Dans les tableaux de tarification des pages 24 à 28 de la DOC, devons-nous présumer que la ligne « Prix total pour [la période contractuelle sélectionnée] » correspond à la somme du total des colonnes Eau et Sédiments?

Réponse 3 :

Oui, le prix total est la somme du total des colonnes Eau et Sédiments. Les quantités ne sont indiquées qu'à des fins d'évaluation pendant le processus d'appel d'offres et ne représentent pas les quantités réelles requises.

Question 4 :

En ce qui concerne la réception des échantillons en 48 heures ou moins, pouvez-vous confirmer que les échantillons seront expédiés au laboratoire de l'entrepreneur à partir du bureau de North Vancouver? Tous les échantillons expédiés proviendront donc du Canada et ne nécessiteront pas de dédouanement lorsqu'ils seront livrés à un laboratoire situé au Canada.

Réponse 4 :

Tous les échantillons seront expédiés à partir du bureau d'ECCC situé à l'adresse suivante :

2645, route Dollarton
North Vancouver (Colombie-Britannique) V7H 1B1

Question 5 :

Au sujet du CC3 à la page 31 de la DOC, pouvez-vous décrire ce qui est inclus dans les échantillons pour les études d'évaluation du rendement? S'agit-il d'échantillons soumis par l'externe pour des analyses à simple insu ou à double insu? S'agit-il d'échantillons provenant de fournisseurs respectant la norme ISO/CEI 17043 EA (essai d'aptitude) ou de fournisseurs d'essais d'aptitude approuvés par l'Association canadienne pour la reconnaissance officielle des laboratoires (CALA - Canadian Association for Laboratory Accreditation)?

Réponse 5 :

Les échantillons destinés aux études d'évaluation de la performance ou aux essais d'aptitude doivent être des échantillons à l'aveugle fournis au laboratoire par un fournisseur externe certifié en études d'évaluation de la performance qui administrera l'évaluation et en validera les résultats. L'American Association for Laboratory Accreditation (A2LA) a certifié le programme d'essais d'aptitude de la CALA, qui est aussi conforme à la norme ISO/CEI 17043. La CALA est un exemple de fournisseur acceptable d'études d'évaluation de la performance et d'essais d'aptitude. Les évaluations de performance administrées par d'autres fournisseurs externes certifiés en études d'évaluation de la performance et en essais d'aptitude sont aussi jugées acceptables.

Question 6 :

Au sujet du CC5 aux pages 32 et 33 de la DOC, pouvez-vous définir les termes comme « échantillons dopés de la méthode » et « échantillons dopés de laboratoire » afin de garantir une évaluation équitable des réponses? Que doit offrir le laboratoire pour obtenir 0,5, 1 ou 3 points?

- a. La définition d'un analogue (substitut) peut être ambiguë. Dans le cas qui nous concerne, un analogue est-il une cible ajoutée à un échantillon avant son extraction et qui est utilisée en tout ou en partie pour contrôler l'efficacité de l'extraction, peu importe l'utilisation supplémentaire prévue (p. ex. une norme interne pour la quantification des analytes cibles selon la technique de la dilution isotopique)?
- b. Quelle est la définition d'un échantillon dopé de la méthode? S'agit-il d'un blanc de matrice enrichi (blanc de matrice enrichi avec un analyte cible non marqué, souvent appelé un échantillon de contrôle)?
- c. Quelle est la définition d'un échantillon dopé de laboratoire? S'agit-il d'un échantillon de matrice enrichi?

Réponse 6 :

Veillez consulter la modification 3 pour obtenir des clarifications sur la terminologie et le pointage.

Question 7 :

Le CC5 aux pages 32 et 33 de la DOC comprend le préambule suivant : « La préférence sera accordée aux méthodes qui utilisent des analogues marqués par l'isotope ^{13}C **ou d'autres isotopes stables...** »

La description du pointage comprend un seul point concernant l'isotope ^{13}C et ne semble pas inclure d'autres isotopes. Est-ce que ECCC peut confirmer que d'autres analogues cibles par dilution isotopique utilisés de façon appropriée, comme les HAP deutérés (p. ex. le phénanthrène-D10 par rapport à la dilution isotopique pour le phénanthrène), seront évalués de la même façon que les analogues marqués au carbone 13?

Réponse 7 :

Oui, les autres analogues cibles par dilution isotopique utilisés de façon appropriée seront évalués de la même façon que les analogues marqués au carbone 13.

Question 8 :

Pour la catégorie « Pesticides généraux » figurant à l'annexe B, on retrouve une description limitée d'un groupement de composés particulièrement important. Quelles classes d'analytes souhaitez-vous? La méthode 1699 de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (USEPA), qui couvre les pesticides organochlorés, les pesticides organophosphorés, les pesticides à base de triazine, les pyréthroïdes et les composés organoazotés, constitue-t-elle un point de référence convenable?

Réponse 8 :

Étant donné que les pesticides organochlorés pourraient fréquemment faire l'objet d'une demande d'analyse indépendante, nous leur avons consacré un tableau distinct à des fins de tarification (tableau 10). Dans l'intérêt d'offrir une évaluation équitable, nous avons modifié les exigences propres à la liste du tableau 4, Pesticides généraux. Veuillez consulter la modification 3 pour de plus amples renseignements.

Question 9 :

Pour la catégorie « Toxaphène », pouvez-vous préciser quelle forme de toxaphène est sous-entendue? Le toxaphène technique est habituellement un analyte de la même catégorie que les pesticides organochlorés et les spécifications quant à la tarification et à la méthode seraient les mêmes que pour les pesticides organochlorés. Des méthodes spécifiques s'appliquent aux différents toxaphènes, comme les parlars et les chlorobornanes, et ils devraient être visés par des analyses distinctes de celles des pesticides organochlorés.

Réponse 9 :

Les deux options sont souhaitées. Veuillez consulter la modification 3 pour obtenir des clarifications.